

Demande déposée le 06/05/2024

N° AT 033 037 24 00002

Par : AUGUSTA INGÉNIERIE ARCHITECTURE

Demeurant à : 3 route d'Astaffort  
47310 LAMONTJOIE

Sur un terrain sis à : 5520 RTE NATIONALE 113 - ZI Calens  
33640 BEAUTIRAN

37 E 496, 37 E 498

**Monsieur le Maire de la Ville de BEAUTIRAN**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26et R 123-1 à R123-21

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée

Vu la consultation de la DDTM en date du 21/05/2024

Vu la consultation de SDIS 33 en date du 21/05/2024

**ARRETE**

**Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée « **RESTAURANT La Maison C.C.Carrefour Market** » peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission de sécurité incendie et la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leurs rapports ci-joint annexés.

BEAUTIRAN, le 10 juillet 2024

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseiement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.